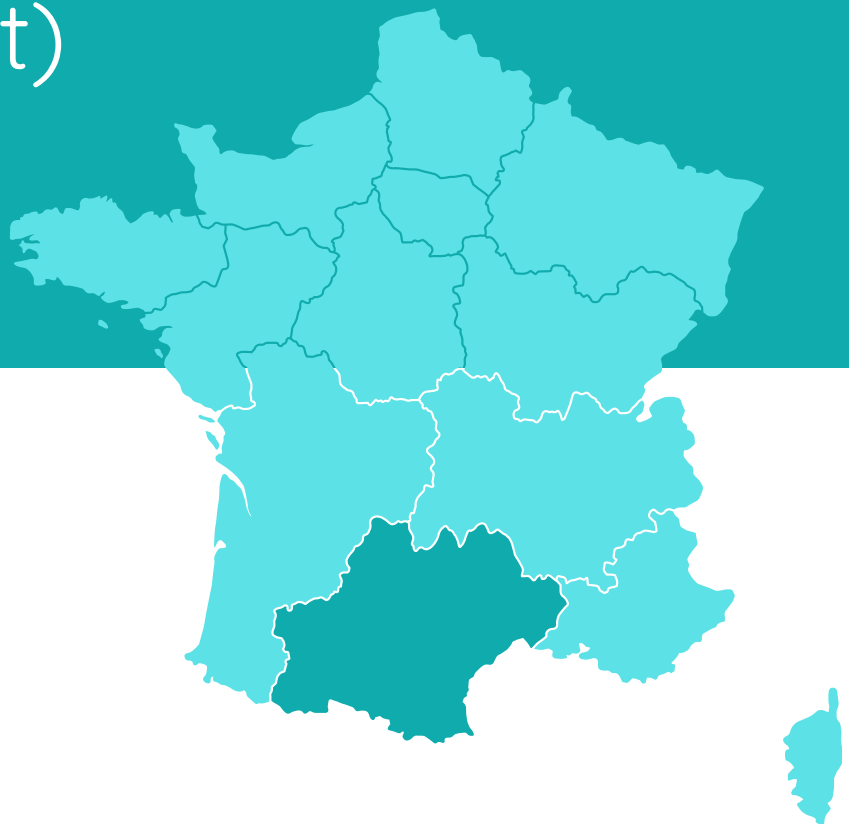


PORTRAIT

de quartiers

Sète (Hérault)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

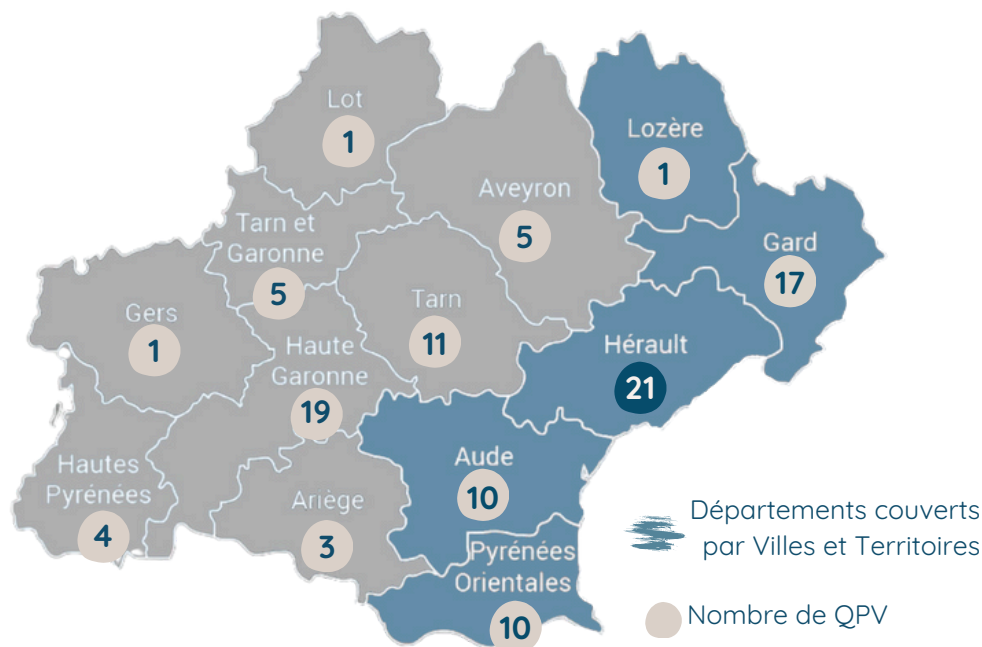
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres

8 communes entrantes [2]



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Sources

[1] Insee : [Données 2020](#) / [2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'HÉRAULT

Chiffres clés [3]

21 quartiers prioritaires

111 061 habitants

6.8% de la population départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 32.1%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 30.6%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 59.1%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 19%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 15.8%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 39%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 20.4%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17.4%
- Part des logements vacants : 15.6%



EMPLOI

- Taux de chômage : 35.3%
- Taux d'emploi : 40.8%
- Taux d'emploi des femmes : 34.6%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 20.6%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.1%

Source

[3] Insee : **Données 2020**

DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES

La ville de Sète recense 8 527 habitants dans 2 quartiers prioritaires, soit 19% de sa population municipale.

En cliquant sur un quartier, vous accéderez à sa fiche statistique, SIG Ville)

1 “grand quartier très pauvre et précaire” [4] :

Île de Thau : 3 415 habitants (65% de taux de pauvreté)

1 “quartier de centre-ville à population âgée” [4] :

Centre-ville Île-sud : 5 112 habitants (38% de taux de pauvreté)

[4] Selon la typologie proposée par l'Insee : [Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté, dossier Occitanie](#), n°7, juillet 2018



Accédez à [la carte interactive du SIG Ville](#)

Centre-ville Île-sud



- Part des moins de 25 ans : 26.1%
- Part des 75 ans et + : 10.9%
- Indice de jeunesse : 0.7
- Part des familles monoparentales : 31%
- Emménagements à moins de 2 ans : 13.5%
- Emménagements à + de 10 ans : 36.4%

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29%
- Taux de chômage : 26.6%
- Taux d'emploi : 49.1%
- Taux d'emploi des femmes : 49.4%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 25.9%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 33.9%

[En savoir +](#)

Île de Thau



- Part des moins de 25 ans : 39.9%
- Part des 75 ans et + : 7.3%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des familles monoparentales : 32.6%
- Emménagements à moins de 2 ans : 4.2%
- Emménagements à + de 10 ans : 52.6%

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 37.5%
- Taux de chômage : 39%
- Taux d'emploi : 28.5%
- Taux d'emploi des femmes : 23%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 13.5%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 17.5%

[En savoir +](#)

LE CONTRAT DE VILLE

GOUVERNANCE

La gouvernance - Le contrat de ville est co-piloté par l'État, la Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée, et les villes de Sète et Frontignan.

Un usage inédit de la data au service de l'évaluation / observation

L'introduction d'une clause DATA dans le Contrat de ville traduit la volonté partagée de répondre à l'amélioration de la connaissance des quartiers, l'aide au pilotage, et la génération de « prototypes » d'utilisation utiles au territoire (mobilité dans les quartiers, le non-recours, les distances domicile-travail, les habitudes alimentaires, etc.).

UNE MISE EN OEUVRE INNOVANTE DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville stipule la mise en place, que dès 2024 de :

- La **généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs** pour atteindre progressivement le taux de 50 % proposé par l'Etat et aller au-delà dans la mesure du possible ;
- Le maintien de l'appel à projets annuel, pour des actions ponctuelles ou expérimentales ;
- La **mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêts** sur la base de cahier des charges très précis et sur des thématiques comme : la mise en œuvre des transitions (sociales, écologiques.), l'animation d'un guichet unique pour l'initiative économique en direction des habitants des QPV, le développement de la pratique artistique sur l'espace public (...).
- Le **développement des conventions thématiques** dans lesquelles seront valorisés les publics QPV.

Par ailleurs, le contrat de ville s'appuiera systématiquement sur une diversification de financements publics / privés (mise en place d'une veille sur les AP / AMI privés et création d'une fondation de territoire).

Ecoutez [notre podcast](#) qui donne la parole à Eric LUTRAND, chef de projet politique de la ville du contrat de ville de Sète Agglopôle. Il nous explique les conditions de mise en place d'un premier appel à manifestation sur le thème de l'emploi dans le cadre du contrat de ville



CONTACTS UTILES

Eric LUTRAND, chef de projets politique de la ville, e.lutrand@agglopole.fr

Délégué de préfet Hervé DURIF : herve.durif@herault.gouv.fr

LE CONTRAT DE VILLE

LES 4 GRANDS DÉFIS DU CONTRAT DE VILLE

L'articulation du contrat de ville se décline par axe thématique et par ville (dans cette fiche uniquement Sète).



Éducation, jeunesse

1. Emancipation par l'éducation
2. Emancipation par la culture
3. Emancipation par le sport
4. Accompagnement des parcours scolaires des jeunes en difficulté
5. S'inscrire collectivement dans les huit grands principes de la charte nationale à la parentalité



Emploi et entrepreneuriat

1. Le plein emploi
2. Faire de l'accès à l'emploi un droit



Cadre de vie et sécurité publique

1. Sécurité Sète
2. Sécurité Frontignan
3. Les transitions
4. GUSP
5. Lutte contre l'insécurité réelle ou ressentie
6. Amélioration de la qualité de vie et des conditions de vie des habitants du QPV



Accès aux droits, lien social

1. Fracture numérique et "aller vers"
2. Emancipation par la santé
3. Insertion sociale : émancipation de habitants et désassignation du QPV

Enjeux transversaux

1. Participation citoyenne
2. Lutte contre les discriminations
3. Les seniors



Consulter le [contrat de ville Engagements Quartiers 2030](#) de Sète Agglopôle Méditerranée

LES SIGNATAIRES

Collectivités

Conseil régional
Conseil départemental
CA Sète Agglopôle Méditerranée
Ville de Sète
Ville de Frontignan

Etat

Préfecture de l'Hérault

Autres partenaires

Education nationale
CAF de l'Hérault
ARS
CPAM
MLIJ

France travail
BPI
Caisse des dépôts
Chambres consulaires
Bailleurs (3)

FOCUS

PARTICIPATION CITOYENNE



Si l'on souhaite dépasser la participation réglementaire des habitants et usagers, comme cela a été évoqué par les partenaires du CDV de Sète Agglopôle Méditerranée, il faut imaginer des modes de concertation plus souples et moins contraignants pour les habitants. A la lumière de ces expériences, la concertation des habitants pourra se déployer dans le nouveau contrat de ville, en transversalité, sur tous les sujets,

Extrait de contrat de ville

Comme beaucoup d'autres territoires, celui de Sète Agglopôle a fait face à la désaffection des conseils citoyens par les habitants.

A l'occasion de la réécriture de son contrat de ville, l'agglomération de Sète Agglopôle dans l'Hérault, a repensé la participation citoyenne. Les habitants ne seront plus seulement mobilisés dans les instances de gouvernance, où l'expérience a montré qu'ils y trouvaient difficilement leur place et du sens. La collectivité s'appuie sur l'expertise du quotidien que les habitants font valoir dans des espaces plus thématiques et pragmatiques tels que les CLS, CLSM, régies de quartier, diagnostic GUSP. Il s'agit donc de mobiliser les citoyens des quartiers prioritaires dans des espaces et sur des sujets au plus près de leurs préoccupations et de leur champ de compétence (d'usage).

MODES DE CONCERTATION



En s'appuyant sur tous les collectifs d'habitants déjà constitués



En s'appuyant sur toutes instances dans lesquelles les habitants peuvent être écoutés et toutes les occasions de diagnostic



La coordination de la GUSP viendra encourager l'émergence d'initiatives citoyennes



Découvrez [notre podcast](#) qui retrace l'évolution des pratiques de la participation citoyenne dans le cadre du contrat de ville de Sète Agglopôle.



Redécouvrez également l'expérience du pouvoir d'agir des marcheuses de l'Île de Thau